

INFORMATION - RAPPEL

Que doit-on mettre dans le bac jaune ?

Depuis quelques temps la qualité du tri des emballages se dégrade nettement sur votre commune : présence de déchets de cuisine, de polystyrène et de sacs plastiques dans le bac jaune, gros cartons et divers déchets déposés à côté du bac. Ces comportements ont un coût pour la collectivité.

Pas de sac plastique

Rappelons que les emballages recyclables - bouteilles plastique, cartonnettes, canettes, aérosols, etc.... doivent être déposés en VRAC dans le bac jaune, jamais dans un sac plastique.

A l'arrivée au centre de tri, les sacs plastiques et leur contenu sont immédiatement écartés de la chaîne et reviennent à Villejust pour y être brûlés.

dans ce bac, jetez



- Bouteilles plastique transparentes
- Flacons plastique opaques
- Cartonnettes, suremballages
- Briques alimentaires
- Boîtes de conserves, canettes...
- Aérosols sans bouchon

**bien vidés, non écrasés
et sans sac plastique !**



Pas de cartons ni de vrac à côté du bac jaune

Pour être acceptés, les cartons bruns (type déménagement) doivent être pliés dans le bac jaune.

Tout ce qui est déposé à côté du bac sera collecté avec les ordures ménagères.



Des questions ? Contactez le SIOM : 01 64 53 30 00 ou www.siom.fr